**Foire à tout du Centre de loisirs de RAI « Bulle d’Air »**

**DIMANCHE 12 octobre 2025**

**De 08h00 à 17h00 - Installation à partir de 7h00**

**à la salle Do RAI MI à RAI**

**TARIF**

* 2.5 €/m et 6€ les 3 m pour les particuliers.

Le remboursement des frais d'inscription ne sera effectué qu'en cas d'annulation de la manifestation par les organisateurs.

**REGLEMENT INTERIEUR**

Les exposants s'engagent à respecter le règlement intérieur :

* Être inscrit auprès des organisateurs et respecter le périmètre prévu et ne pas déplacer les tables.
* Ne pas vendre d'articles interdits par la loi
* Ne pas vendre d'animaux vivants ou morts
* Ne pas vendre de boissons, friandises ou alimentation sauf autorisation par l’association
* Chaque exposant est responsable de son emplacement et doit le rendre propre, les poubelles doivent être débarrassées.

**INSCRIPTION :**

Pièces constituant le dossier d’inscription :

* Attestation d’inscription ci-jointe dûment complétée et signée.
* Photocopie de la pièce d’identité.
* Carte professionnelle et attestation d’assurance.
* Pour la valider, celle-ci doit être réglée par :
* Par chèque : à l’ordre de Bulle d’Air
* En espèces : sur rendez-vous
* Par virement : RIB FR76 1660 6000 3800 1631 0334 727 (merci de préciser « inscription foire à tout » suivi de votre nom et prénom)

Chaque dossier ne sera enregistré que s'il est complet.

Pour plus de renseignements 07.81.84.38.51 ou [assbulledair@gmail.com](mailto:assbulledair@gmail.com)

**Une image contenant dessin, clipart, Dessin d’enfant, cercle

Description générée automatiquement Attestation Foire à tout du Centre de loisirs de RAI « Bulle d’Air »**

**Organisateur :** centre de loisirs de Rai bulle d’air

Foire à tout-DIMANCHE 12 octobre 2025 à la salle Do RAI MI à RAI

Je soussigné(e), Nom: Prénom :

Né à

Adresse:

CP et villle :

Tél: email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le

N" Siret/Siren (uniquement pour les professionnels)………………………………

Déclare sur l'honneur:

- avoir pris connaissance du règlement intérieur

-de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile, (article R321-9 du Code pénal)

|  |  |
| --- | --- |
|  | Particulier |
| Pour 1 mètres ( sans table) | \* 2€50 = |
| Pour 1 table (3 mètres) | \* 6€ = |
| Total à régler |  |

(Attention, vous ne pouvez pas installer de portique à vêtements sur les emplacements de 3 m. Il faut prévoir 1 m supplémentaire par portique.)

Fait à

Signature